



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2010

Affiché le 22 avril 2010

Etaient présents ou représentés : 26

M. Christian BUNZ, Mmes et MM Sylvie MERMILLOD, Marie-Louise JACQUET, Nathalie VESIN, Philippe COUTTY, Christian ROUSSEAU, Jean-Loup GALLAND, Isabelle GRANDMOTTET (procuration), Louis-Jean REVILLARD, Louis JACQUEMOUD (procuration), Claire SUBLET (procuration), Catherine JUNG, Nelly MAKTAV, Jean PALLUD, Alexandra MEYER, Jean-Michel AILLOUD, Solange PAIREL (procuration), Cédric DECHOSAL, Raymonde DEMOLIS, Frank GIBONI (procuration), Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Monique LANGIN, Fabienne BERTHOUD, Jean-Marc VIDAL (procuration), Catherine CHALLANDE.

Arrivera en retard : 1

- Renaud DEBORNE

Etait absent excusé : ///

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 7 avril 2010

Madame Sylvie MERMILLOD a été désignée Secrétaire.



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter une délibération concernant l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs et d'apporter des modifications sur deux affaires traitées lors de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2010, à savoir :

- ⇒ Accueil loisirs des vacances de Printemps : augmentation des heures à effectuer par un Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe recruté pour la période du 12 au 23 avril 2010.
- ⇒ Avenant n°7 à la convention pour la réalisation d'opérations de mise en place de la signalétique directionnelle départementale et des panneaux d'accueil (balisage tracés VTT) : l'accord sur le balisage du secteur de CRUSEILLES est assorti de réserves concernant l'entretien des chemins empruntés par les itinéraires.

Par **25 Voix Pour** (1 abstention) le Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus.



✓ **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 MARS 2010**

Pas d'observation : il est adopté **PAR 25 VOIX POUR** (1 ABSTENTION)



✓ BUDGET 2010

⇒ REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

Monsieur le Maire informe que, conformément à l'article 8 de la Loi n°99-1126 du 28 décembre 1999, il est possible, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du Compte Administratif, de reporter au budget de manière anticipée le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la Section d'Investissement ou le cas échéant l'excédent de la section d'Investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2009 et l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour chacun des budgets ci-après :

↳ BUDGET PRINCIPAL

	Résultats 2009	
Section de fonctionnement	Excédent de	2 997 960,94
Section d'Investissement	Déficit de	1 455 444,37

Affectation

- Au compte 002- « Résultats de fonctionnement reporté » 936 368,64 €
- Au compte 1068 – « Excédents de fonctionnement capitalisés » 2 061 592,30 €

↳ SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	Résultats 2009	
Section de fonctionnement	Excédent de	14 377,72

Affectation

- Au compte 002- « Résultats de fonctionnement reporté » 14 377,72 €



Renaud DEBORNE a rejoint l'assemblée : Présents ou représentés : 27



⇒ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition 2010 des quatre taxes directes locales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux ci-après qui n'augmentent pas par rapport à ceux de 2009

- Taxe d'Habitation : 4,19 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 4,41 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 22,02 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 6,21 % (taux relais)
(Taxe Professionnelle)

⇒ VOTE DES SUBVENTIONS 2010

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les propositions concernant les subventions 2010, vote, **à l'unanimité**, les subventions 2010 suivantes :

⇒ aux associations de Parents d'Elèves :

Pour les activités périscolaires : 37 €/ enfant

Soit APE Ecole Privée (55 élèves) **2 035 €**

APE Ecoles Publiques Primaire et Maternelle (322 élèves) **11 914 €**

⇒ à l'ADMR **2 500 €**

⇒ à l'Harmonie Municipale **3 000 €**

⇒ à l'association « Lutte anti grêle du Plateau des Bornes » **400 €**

⇒ à la Prévention Routière **100 €**

⇒ à l'Association Prisonniers de Guerre » **160 €**

⇒ à l'Association Cantine Scolaire **125 000 €**

⇒ à l'entraide des scouts de Cluses -Pour Haïti **4 000 €**

⇒ Tempête • Association des Maires de Charente Maritime **1 000 €**

« Xynthia » • Association des Maires de Vendée **1 000 €**

⇒ au Cinébus (Assemblée Générale Départementale) **800 €**

⇒ au Foyer socio-éducatif du Collège **200 €**

⇒ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010

Monsieur le Maire présente les projets de Budget 2010 et rappelle que ces derniers ont été examinés et discutés lors d'une réunion préparatoire avec la Commission des Finances le 18 mars 2010 et également débattus avec l'ensemble du Conseil Municipal lors de son Débat d'Orientation Budgétaire.

↳ LE CONSEIL MUNICIPAL, **PAR 23 VOIX POUR** (4 ABSTENTIONS) VOTE LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de Fonctionnement	3 428 483,64 €
Section d'Investissement	7 049 955,67 €

↳ VOTE **A L'UNANIMITE** LE BUDGET PRIMITIF DU SPANC qui s'équilibre en recettes et en dépenses.à :

Section de Fonctionnement	25 377,72 €
---------------------------	-------------

✓ **GENS DU VOYAGE : AIRE DE STATIONNEMENT POUR GRANDS PASSAGES**

Monsieur le Maire rappelle que les services de l'Etat doivent mettre à disposition des gens du voyage, des aires de stationnement pour les grands passages.

Les caractéristiques de ces aires sont les suivantes :

- Zone de 4 ha en herbe assez plane,
- Située à proximité d'un grand axe de circulation et simple d'accès,
- Période d'occupation : 15 jours maximum en période estivale,
- Indemnité : 300 € l'ha + 10 € par caravanes,
- Entretien et gestion assurés par la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES pour le compte de l'Etat.

Lors des différentes réunions tenues en Préfecture et en Sous-Préfecture, après concertation et dans un souci de solidarité entre les territoires, il a été demandé à la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES de proposer une aire d'accueil tous les 4 ans.

Pour répondre à cet engagement mais éviter une fréquence trop élevée, la CCPC souhaite proposer des zones sur 4 communes différentes pour que chacune d'elle ne soit mise à disposition qu'une fois tous les 16 ans.

Ainsi, les 4 zones susceptibles de répondre aux critères de ces aires de stationnement, repérées sur CRUSEILLES, ont été présentées au Conseil Municipal. Il s'agit des secteurs :

- Les Moulins
- Ancien Camping
- Les Bois de la Serve
- Les Ponts de la Caille

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite réfléchir encore et prendra sa décision lors de sa prochaine réunion et peut-être proposera un 5^{ème} site.

✓ CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire a donné connaissance au Conseil Municipal du projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien relatif aux Travaux de Sécurisation d'un cheminement piéton, au Hameau de Deyrier, sur la Route Départementale n°23.

L'objet de cette convention est de définir les caractéristiques des travaux et leur financement, d'affecter la maîtrise d'ouvrage et de répartir les charges d'entretien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention établie par le Conseil Général et autorise Monsieur le Maire à la signer.

✓ OCTROI D'UNE INDEMNITE A UN STAGIAIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une indemnité de 250 € à Monsieur Samuel MERMILLOD qui a effectué un stage de 12 semaines dans différents services : cantine, garderie périscolaire et Centre de Loisirs.



DELIBERATIONS NON PREVUES A L'ORDRE DU JOUR



✓ INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS : Fixation du montant pour 2009

Cette indemnité est fixée chaque année par arrêté préfectoral, après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des Conseils Municipaux.

Elle est versée au nom des Communes, pour chaque instituteur ayant-droit, par les Services de l'Inspection d'Académie.

Par circulaire n°2010/25 du 8 avril 2010, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie propose d'augmenter le montant mensuel de l'Indemnité Représentative de Logement comme suit :

- **180,20 Euros** (178,40 € en 2008) pour les instituteurs non chargés de famille
- **225,25 Euros** (223,00 € en 2008) pour les instituteurs chargés de famille
- **261,29 Euros** (258,67 € en 2008) pour les instituteurs chargés de famille, directeurs avant 1983.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte les propositions ci-dessus.

✓ **MODIFICATION DE DEUX DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010**

⇒ **Accueil loisirs des vacances de Printemps**

Pour des raisons familiales, un adjoint d'animation titulaire ne peut pas assurer l'animation de l'accueil loisirs durant la période du 12 au 23 avril 2010.

Les heures complémentaires qu'il devait effectuer ont été réparties entre plusieurs agents et notamment un adjoint d'animation recruté pour 34 heures, qui effectuera environ 47 heures.

Le Conseil Municipal accepte de prendre en compte ce changement dans la délibération du 29 mars 2010.

⇒ **Avenant n°7 à la convention pour la réalisation d'opérations de mise en place de la signalétique directionnelle départementale et des panneaux d'accueil (balisage de l'itinéraire VTT sur la Commune de CRUSEILLES)**

Lors de sa réunion du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a donné son accord sur l'itinéraire VTT proposé sur la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 sus-désigné.

Cependant, la Commune souhaite rester la seule juge de l'état des chemins concernés par l'itinéraire VTT et les entretiendra en fonction des nécessités qu'elle seule appréciera et aussi de ses capacités financières.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter cette réserve au texte qui lui est proposé de signer dans cet avenant n°7.

✓ **AFFAIRES DIVERSES**

→ Remerciements pour les subventions accordées :

- Au football de CRUSEILLES dans le cadre du tournoi des jeunes
- A l'Harmonie de CRUSEILLES et l'association Musique et Découverte pour leur projet de formation à la musique Irlandaise
- A l'association RECIPRO (Anne-Sophie JOLLY) dans le cadre de son projet à visée humanitaire en Côte d'Ivoire

→ Naissance d'Henri SUBLET, fils de Claire SUBLET, conseillère municipale.

Le Conseil Municipal adresse toutes ses félicitations aux heureux parents et ses meilleurs vœux au bébé.